

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 DECEMBRE 2019**

**Présents :** Bernard BRUNET, Eveline DAVIN, Elodie GRASSOT, Jean-Paul HENOCQ, Hervé HODCENT, Carole de JOUX, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Claire LOROUE, Pierre LOUETTE, Lucette NURIT, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

**Excusés :** Xavier CHOVIN, Annabelle DUPRET (procuration à Elodie GRASSOT), Gaëtan KONIECZNY, Jocelyne MANDAROUX

**Secrétaire de séance :** Jean-Paul HENOCQ assisté par Lionel GALLIANO, directeur général des services

### **1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 septembre 2019**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le procès-verbal à l'unanimité.

### **2. Domaine – Cession de la cure**

Le maire rappelle qu'au mois de septembre, le principe de cette cession avait été acté en réunion de travail du conseil. Deux agences immobilières ont été mandatées pour une mise en vente au prix de 290 000 euros correspondant à l'évaluation formulée par les Domaines majorée des frais d'agence.

Une offre ferme a été faite par un couple de particuliers pour leur résidence principale. Un compromis a été signé et les acquéreurs devraient déposer un permis de construire ou une déclaration préalable pour s'assurer de la faisabilité de leur projet d'aménagement.

André KEMPF considère que cela a été rapide. Le maire confirme que contrairement à la mise en vente de l'ancienne crèche, ce bâtiment a été mis en vente au bon prix sans compter qu'il a un cachet indéniable.4pp

Le maire précise que les locataires en place avaient quitté les lieux et qu'ils ont confirmé ne pas se porter acquéreurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ✓ d'aliéner ce bien au prix de 290 000 euros
- ✓ autorise le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cette propriété et à signer toutes les pièces du dossier.
- ✓ dit que la recette sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

### **3. Domaine – Acquisition de parcelles boisées**

Le maire explique qu'au titre de son droit de préférence la commune a été avisée de la vente de deux parcelles boisées dans les coteaux cadastrées respectivement AE 209 et 210 représentant une surface globale de 95 a 20 ca. Le prix de vente est fixé à 5236 euros. Il est proposé d'autoriser le maire à procéder à cette acquisition, la commune ayant fait savoir au notaire qu'elle entendait se porter acquéreur. Elodie GRASSOT demande si le notaire a répondu. Le maire répond que ce n'est pas encore le cas. Claire LOROUE souhaite savoir comment se déroule la procédure. Le maire indique que le vendeur peut choisir entre les différentes personnes qui feraient une offre au prix.

Le maire rappelle que Jean-Marie GORCE avait fait don de parcelles au sommet du coteau. La commune est également propriétaire d'autres parcelles à proximité. Isabelle VATANT précise, qu'acquérir ces parcelles pourrait permettre de faire avancer le travail sur les sentiers de randonnée.

Le maire ajoute que c'est une opportunité de préserver le patrimoine naturel.

Le conseil municipal, décide :

- ✓ d'autoriser le maire à procéder à toutes les diligences pour acquérir ces parcelles
- ✓ de prendre en charge les frais inhérents
- ✓ d'autoriser le maire à signer tous actes afférents
- ✓ dit que les sommes nécessaires seront inscrites au budget

### **4. Finances – Décision modificative du budget**

Le maire expose que cette décision modificative est un peu particulière car suite au dernier conseil municipal et à la CLECT, une partie de l'attribution de compensation a basculé en investissement. Ceci a pour conséquence de retrouver une attribution positive en fonctionnement (pour 13 488 euros en lieu et place d'une dépense de 47 474 euros) tout en en créant une négative en investissement. La neutralisation (notamment sur l'éclairage public) en fonctionnement passe elle aussi en recette d'investissement ce qui est plus logique. Ces opérations entraînent une augmentation du virement à la section d'investissement de 30 331 euros. Cela permettra de mieux équilibrer le budget de fonctionnement à l'avenir.

En investissement, il s'agit de

- prendre en charge les frais de câblage de l'école élémentaire sous la forme de travaux en régie. Cette dépense avait été budgétisée pour la somme de 2000 euros en prestations extérieures mais les devis réalisés étant bien supérieurs, il a été décidé de les effectuer en interne pendant les vacances de Toussaint. Ces nouveaux travaux en régie sont compensés par une baisse à due concurrence des travaux en régie prévus pour l'accessibilité (4000 euros). Ce chantier a été interrompu par de nouvelles intrusions et dégradations au sein du groupe scolaire de telle sorte que Jean-Philippe COULET, en charge de ce câblage, est venu volontairement le vendredi de la Toussaint, jour férié, pour terminer le travail
- rendre possible l'intégration des études menées sur l'urbanisation des Vanets au chapitre 041 pour 8490 euros
- tenir compte d'une augmentation du FCTVA suite à la prise en compte par l'Etat des frais engendrés par les études menées en vue de la construction du nouveau multi-accueil (on ajoute ici 14 593 euros pour équilibrer la décision modificative). La commune était en effet en attente de débloquer cette situation avec l'agglomération ce qui a été rendu possible à l'occasion d'échanges sur la cession de propriété du terrain d'assiette de ce projet
- permettre l'achat de parcelles boisées pour 5236 euros,
- régulariser une facture du SDED datant de 2017 pour 1129 euros
- d'autoriser le suivi de chantier des Genceaux par un maître d'œuvre pour 10228 euros : au moment de passer le marché de maîtrise d'œuvre, le suivi devait se faire en interne mais au regard de certaines complications, il est apparu préférable de le confier à un cabinet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la décision modificative du budget telle qu'annexée à la présente qui s'équilibre à hauteur de 67 730 euros.

Le maire ajoute qu'à ce jour il ne peut fournir de résultats comptables définitifs. Les factures d'investissement ont été payées. Il restera les Genceaux, une facture de voirie pour la rue Milhan, les panneaux de dénomination des voies et de numérotation des habitations. Les panneaux sont partis pour livraison et l'entreprise de pose devrait intervenir dans les premiers jours de janvier. En fonctionnement le résultat devrait être plus intéressant que celui qui était attendu mais il reste encore la journée complémentaire.

## **5. Finances – Remboursement de frais avancés par Annabelle DUPRET**

Le maire indique que dans le cadre du conseil municipal enfants, Annabelle DUPRET a été amenée à faire l'avance de frais se montant à 60 euros auprès de Cultura, 23, 98 euros auprès de RETIF et 27, 70 euros auprès de Super U. Il conviendrait donc de lui rembourser la somme de 111, 68 euros. Isabelle VATANT rappelle qu'en effet, il faut bien penser à prendre les cartes de magasin notamment celle de Super U.

Le conseil municipal, Elodie Grassot ne prenant pas part au vote pour la procuration d'Annabelle DUPRET, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le maire à procéder au remboursement de la somme de 111, 68 euros au profit d'Annabelle DUPRET et à signer toute pièce afférente.

## **6. Ressources humaines – Création de six emplois de recenseurs**

Le maire rappelle que la commune sera recensée en 2020. A cet effet, il est nécessaire de recruter six agents recenseurs. Carole de JOUX remarque qu'actuellement on utilise plus internet et qu'il devrait y avoir plus de réponse par ce biais et donc moins de travail pour les agents. Olivier ROCHAS indique qu'il faut tout de même opérer des démarches auprès de tous les habitants avant qu'ils répondent.

Le maire précise qu'il convient également de déterminer le barème de rémunération. Il est proposé que quelque soit le secteur (puisque les secteurs sont plus ou moins importants) de verser un forfait de 586 euros (correspondant à la moitié du SMIC mensuel) auquel s'ajouterait 1 euro par fiche de logement et une majoration de 20% pour les recenseurs menant la tâche jusqu'au bout et de rémunérer les heures de formation et de tournée.

André KEMPF ajoute qu'il est important que ces agents soient identifiables. Le maire indique qu'ils seront dotés de cartes nominatives mais qu'il a été difficile de recruter.

Isabelle VATANT souhaite savoir s'ils sont dirigés par quelqu'un. Le maire répond qu'ils sont formés par l'INSEE et que Sophie PITET coordonnera leur travail.

Le maire précise que le coût estimé pour la commune serait de 9 148 euros. La dotation de l'Etat se montait aux alentours de 6 000 euros il y a 5 ans et qu'elle est passée à 5403 euros pour 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer six postes d'agents recenseurs dont le barème de rémunération est fixé comme suit :

- ✓ une base forfaitaire : 586 euros nets
- ✓ par logement : 1 euro nets
- ✓ 20 % de majoration pour les recenseurs ayant effectué la totalité de l'opération
- ✓ formations : 7, 94 euros nets de l'heure (deux séances de trois heures)
- ✓ tournée de reconnaissance : 7, 94 euros nets de l'heure (une séance de trois heures)
- ✓ frais kilométriques : une enveloppe nette de 1200 euros à répartir entre tous les agents

Le maire énonce le nom des personnes recrutées Laurent BARRAL, Christine CAILLER, Rachèle DANILO, Annick LEYRAL, Laurent PIEL, Olivier VALAY. Isabelle VATANT demande s'il s'agit de Montmeyranais. Le maire répond que c'est le cas. Elodie GRASSOT souhaite savoir si c'est une obligation. Le maire indique que ce n'est pas obligatoire mais que c'est préférable car il faut une certaine connaissance de la commune.

## **7. Service public des énergies dans la Drôme (SDED) – Renforcement**

Alain TERRAIL explique qu'il existe actuellement un transformateur à l'est des Genceaux dont la capacité est limitée suite aux nouvelles constructions. On a vu qu'il était d'autant plus limité suite à l'épisode neigeux. Le SDED propose donc l'implantation d'un nouveau transformateur. Cela concernera la partie basse des Genceaux (du rond point des Sablons jusqu'au 15 de l'avenue des Genceaux).

Isabelle VATANT demande si cela concernera l'école Sainte-Marie. Alain TERRAIL répond que ce sera le cas ainsi que les habitations jusqu'au stade. Claire LOROUE s'interroge sur les délais de réalisation. Alain TERRAIL indique que les travaux seront effectués courant 2020. Eveline DAVIN demande ce qu'il en sera du reste des Genceaux. Alain TERRAIL précise que cette partie restera alimentée par le transformateur actuel. Le maire ajoute que ce nouveau transformateur permettra de délester l'existant. Laurent TERRAIL souhaite savoir si les nouvelles lignes resteront en aérien. Alain TERRAIL répond qu'elles seront enfouies.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- ✓ Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF
- ✓ Approuve le plan de financement qui prévoit une prise en charge totale des 100 469, 49 euros par le Syndicat
- ✓ Donne pouvoir au maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Isabelle VATANT demande si suite à l'épisode de neige d'autres points à améliorer au niveau électrique ont été identifiés. Le maire explique qu'il est prévu d'évoquer cela en questions diverses. Alain JUVENTIN quitte la séance à 21h35.

## **8. Valence Romans Agglo – Rapport de la Chambre régionale des comptes**

Le maire indique que la Chambre régionale des comptes a effectué un contrôle des comptes de la communauté d'agglomération pour les exercices de 2014 à 2018. Il rappelle que le projet de l'agglomération a été adopté en 2015 et que les transferts de compétences et projets structurants ont fait l'objet de délibérations au fur et à mesure.

Alain JUVENTIN revient à 21h37.

La Chambre régionale note que la situation est globalement satisfaisante.

La Chambre a formulé six recommandations :

- deux prises en compte dès 2019 pour fiabiliser les comptes de gestion et administratif
- pour évaluer les coûts et avantages des mutualisations réalisées. Claire LOROUE souhaite savoir de quelle mutualisation il s'agit. Le maire indique que ce sont des services mutualisés entre l'agglomération et les communes comme l'instruction des permis de construire.
- respecter la durée annuelle de temps de travail de 1 607 heures
- respecter la réglementation en matière de recrutement des agents titulaires et contractuels
- refonder un régime indemnitaire sur la base des textes réglementaires.

La Chambre a également émis certaines remarques notamment sur le centre aquatique : elle a considéré que les modalités de financement, le mode de gestion font prendre un risque important à l'agglomération.

Isabelle VATANT demande si le rapport est consultable. Lionel GALLIANO répond qu'il s'agit bien d'un document consultable. Laurent TERRAIL demande si la Chambre s'est penchée sur les transferts de charges. Le maire répond qu'elle n'a formulé aucune recommandation à ce sujet.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

## **9. Syndicat d'irrigation drômois (SID) – Modification des statuts**

Olivier ROCHAS explique qu'il y a deux volets : la modification des statuts et la demande de sortie de Saulce-sur-Rhône et Mirmande.

La modification des statuts vise à modifier la représentativité des territoires et des usagers. En particulier il s'agit de réduire le nombre de territoires car en 2013 il y a eu fusion de huit syndicats puis en 2014 de huit nouveaux. Isabelle VATANT demande si cela changera quelque chose pour Montmeyran. Olivier ROCHAS explique que la commune a actuellement deux délégués et que cela restera le cas (un titulaire et un suppléant). Laurent TERRAIL précise qu'il y a beaucoup de délégués mais qu'il est très difficile d'atteindre le quorum. Olivier ROCHAS ajoute qu'en effet certains délégués doivent venir de loin, de sorte que les décisions sont souvent prises lors d'une deuxième séance sans nécessité de quorum.

Les communes de Saulce-sur-Rhône et Mirmande souhaitent se retirer. En effet ces communes étaient membres d'une structure intercommunale (l'UAFI) qui a souhaité être intégrée au SID mais pour cela elle devait rendre les compétences aux communes membres pour ensuite être dissoute. Les deux communes de Saulce et Mirmande ont donc adhéré au SID. Finalement l'UAFI ne souhaite plus être intégrée dans ce Syndicat ce qui explique le retrait de ces deux communes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- ✓ Approuve la modification des statuts du SID
- ✓ Demande l'application à l'issue des élections municipales de 2020
- ✓ Émet un avis favorable aux demandes de retrait des communes de Saulce-Sur-Rhône et de Mirmande

## **10. Motion contre la réorganisation des services fiscaux**

Le maire explique qu'une motion a été adoptée par le Département concernant la réorganisation des services fiscaux. Elle est à mettre en parallèle avec la suppression des services dans les communes rurales et péri-urbaine comme la poste.

Il indique que la trésorerie de Montmeyran a été fermée pour être transférée à Chabeuil, puis à Valence, et elle risque à présent d'être délocalisée plus loin encore. Ces suppressions interpellent tant sur la méthode que sur le fond.

Il procède à la lecture de la motion proposée :

« Attentifs à leurs territoires et solidaires des Drômois, les conseillers municipaux de Montmeyran s'opposent à la nouvelle carte de répartition des trésoreries et services fiscaux supprimant des sites et 10 postes agents comptables, et entendent rappeler leur attachement à un service public fiscal de proximité et de qualité.

La réorganisation telle qu'initialement présentée, sur la base de la publication d'une carte dans la presse, représente un réel recul du service public et a suscité, sur la méthode, émotion et incompréhension d'une large majorité d'élus et acteurs locaux. D'autant plus que des regroupements récents avaient eu lieu sur certains territoires, des assurances ayant été données aux élus sur la stabilisation de la situation.

Ces derniers jours, l'annonce de la création de points de contact et d'une présence de conseillers dédiés aux collectivités ne suffisent pas à rassurer, tant les incertitudes demeurent.

La perte de la proximité du service rendu par les centres des finances publiques se traduira par une perte d'efficacité pour nos collectivités mais aussi pour les Parcs Naturels Régionaux, les EHPAD, les hôpitaux, les syndicats, ...

La création des Maisons France Service « pour lutter contre l'isolement et favoriser la dynamique des territoires ruraux » ne doit en aucun cas accélérer la désertification des services publics existants sur nos territoires à l'instar des services postaux comme on pourrait le voir notamment à Montmeyran. Au contraire, elle doit s'inscrire dans une complémentarité et comme une amélioration.

Les conseillers municipaux de Montmeyran défendent unanimement un service public de proximité de qualité et appellent à une réelle concertation avec les élus locaux. »

André KEMPF estime que le Département aurait pu réagir plus tôt car en 2015 le conseil municipal de Montmeyran avait déjà pris une motion contre la fermeture de la trésorerie. Il considère néanmoins que la nécessité de cette motion est évidente.

La motion est adoptée à l'unanimité.

André KEMPF ajoute que la pétition concernant la réduction du service postal a été lancée depuis deux mois. On comptabilise 48 signatures par internet et 200 sur la version papier. C'est trop peu.

Des actions communes sont envisagées en début d'année avec La Baume Cornillane et Ourches. Leur conseil municipal a également adopté une motion.

Le maire indique qu'un Montmeyrannais a écrit à la direction des services postaux et qu'il a reçu une réponse selon laquelle ils attendent qu'il n'y aura pas de décision avant les élections.

Isabelle VATANT considère que c'est inconfortable pour l'agente. Alain JUVENTIN précise à cet égard qu'elle est venue s'installer à Montmeyran. Lucette NURIT ajoute que de nombreuses personnes pensent fermer leurs comptes à la Banque postale si le bureau ferme.

Claire LOROUE demande si les gens de La Baume et Upie viennent à la poste de Montmeyran. Le maire répond que c'est le cas pour La Baume. En revanche, la commune d'Upie a mis en place une agence postale suite à l'arrêt d'un point postal par le magasin U express.

## **11. Rapport annuel sur la qualité et le prix de l'eau 2018**

Alain TERRAIL présente le rapport 2018.

- CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

*Territoire desservi :*

C'est un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU). 12 communes sont adhérentes et desservies par ce syndicat : Ambonil, Beaumont Lès Valence, Beauvallon, Combovin, Etoile, La Baume Cornillane, Léoncel, Montéléger, Montmeyran, Montoisson, Ourches, Upie. Il y a par ailleurs une vente en gros à Portes-Lès-Valence.

*Compétences liées aux services :* ce sont, la production, la protection des points de prélèvement, le traitement, le transfert, le stockage et la distribution.

### *Les ressources, le traitement, la distribution :*

Cinq installations de production assurent la ressource en eau brute : les sources de la Raye, le puits des Tromparents, les forages de Ladeveaux, le forage de Juppe. Cela représente un volume prélevé de 3 051 619m<sup>3</sup>. Pour l'ensemble des productions, la désinfection se fait par chlore gazeux. Seul, le réseau de Léoncel a une désinfection par traitements UV, car le réseau est très court avec peu d'abonnés.

Les réservoirs sont au nombre de 14. Hormis Léoncel et Combovin, les 10 autres communes par le biais des réservoirs sont en interconnexion avec les points de prélèvement. La longueur totale du réseau est de 610,900 kms. Des interconnexions externes se font avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de la plaine de Valence, la commune de Valence, la commune de Montvendre, pour secours mutuel. Il est procédé à des ventes aux communes de Montvendre (6219m<sup>3</sup>) et du Chaffal (452m<sup>3</sup>) mais aussi à des achats à la commune de Livron (pour la desserte d'un secteur éloigné d'Etoile (1803m<sup>3</sup>)).

La population desservie pour les 12 communes adhérentes, est de 20 581 habitants pour 9088 abonnés (contre 9010 abonnés en 2017). Pour Montmeyran, on compte 1350 abonnés (contre 1331 en 2017).

### *Indicateurs de performance du réseau :*

En 2018, il est de 88.5% pour 87% en 2017 (l'objectif demandé par le Grenelle 2 est de 72,54%). En 2018, 8 922 ml de canalisations ont été renouvelées, principalement en remplacement des canalisations de PVC collés. 192 372,61€HT ont été investis sur Montmeyran (deuxième tranche de travaux au lotissement des Coteaux pour 163 712,86€, le lotissement des Brémondrières pour 28 659,75€). Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable en 2018 a été de 1,75% (0.80% en 2017).

### *Mode de gestion du service :*

Le service est exploité en affermage par Délégation de Service Public (DSP).

La gestion et l'entretien des réseaux sont délégués par contrat d'affermage depuis l'origine du syndicat. Actuellement, ce contrat est signé avec la société VEOLIA pour une période de 12 ans (du 6 mars 2016 au 5 mars 2028). Un bureau d'étude avait été mandaté pour aider le Syndicat dans le renouvellement de la DSP. Il a été reconduit par le Comité syndical afin de suivre et contrôler cette délégation de service.

Le délégataire assure :

- ✓ la distribution : raccordements aux habitations et tous les bâtiments, relève des compteurs, gestion et facturation des abonnés.
- ✓ l'entretien : réparation des fuites sur les réseaux, nettoyage des réservoirs.
- ✓ la surveillance : production d'eau, réservoirs, distribution et qualité de l'eau.

### • TARIFICATION DE L'EAU

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.) Il est à noter que la part fixe annuelle et la part proportionnelle du Syndicat n'ont pas augmenté en 2018, hormis pour les tranches au-delà de 15000m<sup>3</sup> et la vente en gros à Portes-lès-Valence. Il est noté que certaines factures peuvent contenir une part assainissement pour les abonnés raccordés au réseau public assainissement.

### • INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les analyses sont réalisées par l'ARS (l'Agence Régionale de la Santé).

Pour les ressources:

- ✓ 135 analyses microbiologiques ont été réalisées en 2018. Toutes ont été conformes
- ✓ 2891 analyses physico chimiques ont été réalisées en 2018. Toutes ont été conformes.

Pour les eaux traitées et distribuées:

- ✓ 71 analyses microbiologiques ont été réalisées en 2018. Toutes ont été conformes.
- ✓ 68 analyses physico chimiques ont été réalisées en 2018. Toutes ont été conformes.

Les résultats sont satisfaisants, mais il est nécessaire de rester vigilants, car près de 2 millions de m<sup>3</sup> de prélèvements proviennent du captage des Tromparents qui est un captage de nappe phréatique dit de surface et donc vulnérable aux pollutions.

### • OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEES

Dans le cadre de l'article L115-1-1 du code général des collectivités territoriales il est permis au syndicat de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions d'aide au développement.

Graâce au partenariat avec l'ONG MEDAIR France, il s'agit d'accompagner une action de coopération avec la République Démocratique du Congo qui a pour vocation d'améliorer durablement l'accès à l'eau potable, à l'assainissement hygiénique et aux connaissances et pratiques d'hygiène aux populations dans la région du nord Kivu. La participation syndicale est de 7000€/an pendant deux ans. Cette action a été mise en œuvre en août 2017 et s'est poursuivie en 2018.

André KEMPF précise que les compteurs d'eau sont renouvelés et souhaite savoir si les nouveaux sont des compteurs communicants Aquairus. Alain TERRAIL répond que ce n'est pas le cas. Laurent TERRAIL demande pour quelle raison la dernière tranche de tarif diminue. Alain TERRAIL précise qu'il a fallu revoir les tarifs appliqués aux gros consommateurs.

## **12. Compte-rendu des syndicats et commissions**

Le syndicat des eaux du sud-est valentinois s'est réuni le 13 novembre pour débattre de l'orientation budgétaire. Le budget sera adopté le 18 décembre.

Elodie GRASSOT indique que le comité de suivi du service commun droit des sols s'est réuni. Un nouveau mode de calcul du financement a été proposé en supprimant la participation par habitant pour ne garder qu'un calcul fondé sur les actes accomplis.

## **13. Questions diverses**

Le maire annonce plusieurs dates :

- ✓ une réunion de travail du conseil le 18 décembre à 20h
- ✓ les vœux au personnel le 16 janvier
- ✓ les vœux à la population le 22 janvier.

Il indique que les travaux de chauffage sont terminés au Club des Chênes.

Il remercie le secrétariat et les services techniques qui ont œuvré durant l'épisode neigeux ainsi que les élus impliqués et singulièrement Alain TERRAIL sans oublier tous les Montmeyrannais qui se sont entraînés et ont proposé spontanément leur aide. Personne ne pensait que cela durerait autant et que l'épisode aurait une telle ampleur.

Plusieurs réunions ont eu lieu depuis : dès la semaine suivant la chute de neige, une réunion a été organisée à Chabeuil en présence de madame la porte-parole du Gouvernement, monsieur le Préfet, de parlementaires. Malgré l'intervention à plusieurs reprises des parlementaires auprès des services de l'Etat, l'état de catastrophe naturelle n'a pas été reconnu. Elodie GRASSOT précise que c'est un risque assurable.

Le Département déblocuera une enveloppe pour venir en aide aux communes. L'Agglomération doublera sa dotation de solidarité et fera probablement une répartition forfaitaire. L'Etat aidera par le biais de la dotation de solidarité à condition de faire au moins 150 000 euros HT de travaux. Elodie GRASSOT ajoute que la Région mettra aussi une aide en place.

Le maire explique qu'une entreprise montmeyrannaise a pris contact au plus tôt pour mettre en priorité les travaux de dégagement des voies de la commune. Ils y ont travaillé pendant une semaine.

Deux réunions pour faire un retour d'expérience ont été organisées avec les services de l'Etat : toutes les communes ont reconnu la grande efficacité des hommes de terrain d'Enedis mais ont aussi constaté que la gestion de crise par la direction et la suppression d'effectifs ont rendu leur travail difficile. Enedis est contractuellement engagé à verser des compensations forfaitaires. Enedis a remis les réseaux en marche assez rapidement. Ce n'est pas le cas d'Orange. Tous les élus ont fait remonter que le réseau était déjà très délabré. Il y a une année de travaux avant de remettre en état. Beaucoup se sont plaints de l'absence durant cet épisode neigeux des services de l'Etat. Il faut également savoir que dix-huit centres de secours sont restés plusieurs jours sans être joignables. Les spahis sont intervenus sur de grandes communes afin de dégager les grands axes.

Isabelle VATANT estime qu'il est à craindre que d'autres évènements se produisent. Le maire indique qu'il faut avancer sur le plan communal de sauvegarde. Elodie GRASSOT précise qu'il permet de travailler avec l'ensemble des acteurs. Le maire ajoute que ces plans fonctionnent aujourd'hui grâce au téléphone. Elodie GRASSOT considère qu'il faudrait songer à s'équiper d'une radio.

Isabelle VATANT demande s'il existe une estimation du coût de cet évènement pour la commune. Le maire répond que l'entreprise mentionnée précédemment a envoyé une facture qui avoisine les 10000 euros TTC. Il faudra y ajouter les locations de nacelles, de broyeur et le coût induit sur les voies dont l'état s'est aggravé ainsi que le service de déneigement jusqu'au vendredi après-midi et le changement des guirlandes endommagées. Isabelle VATANT demande si ces dernières sont propriété de la commune. Pierre LOUETTE explique que c'est le cas pour celles installées place de la mairie. Le maire ajoute à ce propos qu'il était nécessaire de rapidement intervenir sur ces guirlandes qui encombraient les voies et menaçaient d'y tomber pour celles qui étaient restées en place.

André KEMPF indique que l'inauguration des panneaux patrimoine annulée le 24 novembre est reportée au 11 janvier à 11h.

Le maire informe que le conseil municipal enfant se tiendra samedi 13 décembre suivi à 11h15 par l'inauguration des décorations de Noël effectuées avec du matériel de récupération en collaboration avec Découvrir avec vous et Alexia VAUBOURG.

Pierre LOUETTE indique que la Fête des places aura lieu à compter de 18h le samedi 14 décembre.

La séance est levée à 23h09